

# Faisons le point sur le tri des déchets !

DECHETS RECYCLABLES

## BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



ALIMENTAIRE

ENTRETIEN

HYGIENE

## EMBALLAGES METALLIQUES



## BRIQUES



## CARTONS ET CARTONNETTES NON SOUILLES



## PAPIERS PROPRES ET SECS

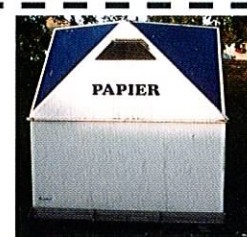


Et tout autre papier propre (livres, sacs en papier, feuilles de bureau, ...)

## EMBALLAGES EN VERRE



Les couvercles, les capsules et les bouchons doivent être retirés.



DECHETS NON RECYCLABLES



AUTRES PLASTIQUES : BARQUETTES, BOITES, TUBES, POTS, SACS, FILMS, ...

VAISSELLE



**Inutile de laver les emballages ! Bien les vider suffit !**  
**En cas de doute, je jette dans la poubelle à ordures ménagères !**



Communauté de Communes  
Seine Melda Coteaux



Syndicat Départemental d'Élimination  
des Déchets de l'Aube  
**TRIENS MALIN**

Infos Tri

N° Vert 0 800 100 889  
APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE

[www.sdeda.fr](http://www.sdeda.fr)

## Le devenir de nos ordures ménagères



Les déchets non recyclables sont enterrés dans une « **Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux** » (ISDND).



## Le devenir de nos emballages recyclables



Les déchets recyclables sont emmenés dans un **centre de tri**. Les opérateurs séparent **manuellement** les emballages par matériaux et retirent les erreurs de tri. Ensuite, chaque type d'emballages est pressé sous forme de **balles** (sauf le verre).



Les balles sont ensuite transportées vers **des usines de recyclage**. C'est le début d'une 2<sup>e</sup> vie pour nos emballages.

## La signification du Point Vert



Ce logo ne signifie pas que l'emballage qui le porte soit recyclable ou en matière recyclée. Il symbolise la contribution financière du fabricant de l'emballage à la valorisation des déchets (loi de 1992).

## Questions/Réponses

**Pourquoi ne peut-on pas recycler les emballages plastiques autres que les bouteilles et flacons (comme les pots de yaourt, de crème, les sacs plastiques, les barquettes, ...)?**

Techniquement, tous les emballages en plastique peuvent être recyclés. Cependant, le recyclage des pots, barquettes, boîtes, films et sacs en plastique n'est pas, à ce jour, viable du point de vue économique et écologique.

En France, nous avons des usines de recyclage pour 2 des 6 plastiques utilisés dans l'emballage alimentaire : le PET et le PEHD, retrouvés principalement dans les bouteilles et les flacons en plastique.

**Que dois-je emmener en déchèterie ?**

(communes non concernées : Mergy, Villacert et Villeloup)

Les déchets encombrants et les déchets dangereux : cartons bruns, meubles, gravats, déchets verts, pneus déjantés, radiographies, huiles (moteur et friture), déchets dangereux (peintures, acides, ...), déchets d'équipements électriques et électroniques (machines à laver, télé, ...), ...

Les piles et les ampoules basse consommation peuvent être déposées à la déchèterie mais également dans les grandes surfaces.

**Que faire des produits portant des pictogrammes ?**



De nombreux produits d'entretien portent des pictogrammes de sécurité. Si la majorité sont acceptés dans la collecte sélective d'autres doivent obligatoirement être déposés en déchèterie. **Les produits d'usage courant (javel, gel WC, alcool à brûler, pétrole désaromatisé,...) peuvent être jetés dans le sac jaune. En revanche, les produits à usage ponctuel (phytosanitaires de jardin, lustrants pour voiture, acide chlorhydrique, soude, ...) doivent être déposés en déchèterie.**

**Puis-je mettre tous les papiers dans la borne bleue ?**

**NON.** La règle de base est de ne mettre que des papiers non souillés et secs. Ainsi, le papier peint, les post-it®, les photos, les tickets de caisse doivent être jetés avec les ordures ménagères.

**Dois-je écraser les emballages ?**

**OUI.** Pour gagner de la place à la maison mais aussi dans le conteneur, j'écrase les briques, les cartons et les bouteilles en plastique comme ci-dessous :

